

Annexe à la délibération

Les modifications présentées portent sur des modifications d'intitulés de poste, des actualisations de temps de travail et des créations/suppressions de postes, pour les adapter au fonctionnement des services.

Les nouveaux périmètres des administrations de pôle nécessitent de procéder aux changements d'affectations des postes ainsi que de leurs intitulés, afin de garantir une cohérence du tableau des emplois. L'ensemble des modifications sont recensées en annexe.

Pôle Ressources Citoyenneté :

Direction des Ressources Humaines :

Il est proposé de créer un poste d'administrateur fonctionnel (F/H), dans les cadres d'emplois des attachés et des ingénieurs, dans le cadre de la mise en place du nouvel SIRH et du développement d'interfaces avec divers outils numériques, spécifiques à l'environnement RH.

Direction de la Tranquillité :

Dans le cadre de la réorganisation de la direction de la Tranquillité, il y a lieu de modifier l'intitulé du poste N° 342312 « Responsable du service sécurité et protection municipale (F/H) », en « Directeur de la direction de la Tranquillité (F/H) ». De plus, le poste N° 342328 est également modifié, passant de « policier municipal (F/H) » à « policier municipal – responsable opérationnel – adjoint au directeur (F/H) ».

Deux postes de policiers municipaux (F/H) sont transformés en Policiers municipaux - Chefs de brigades - Référent police de l'environnement (F/H), les 342330 et 342335. Et deux postes de policiers municipaux sont transformés en Policiers municipaux – Chefs de brigades (F/H), les numéros 342374, 342332.

De plus, il y a lieu de créer un poste de « policier municipal – moniteur bâton et TPI* (F/H) », afin de renforcer les équipes, dans la filière police municipale, en catégorie C, à temps plein, dans le cadre d'emploi des agents de police municipale.

*Techniques professionnelles d'intervention.

→ Total Pôle Ressources et citoyenneté : 2 ETP

Pôle Animation Education :

Direction de la Culture :

Un poste d'assistant d'exposition est créé à temps plein, dans le cadre d'emploi des assistants de conservation du patrimoine. Cette création vient régulariser une situation d'accroissement d'activité depuis 2017, permettant ainsi d'avoir des postes attractifs et pérennes.

Le poste d'enseignement d'orgue (F/H), N° 431162, passe d'un temps non complet à 75% à un temps complet 100% et le poste d'enseignant théâtre (F/H) passe d'un temps non complet à 50%, à un temps non complet à 40%.

Direction de l'Enfance-Education :

Il est proposé la création d'un poste d'éducateur de jeunes enfants, à temps complet, dans la filière médico-sociale, en catégorie A. Celle-ci fait également suite à la régularisation d'une situation précaire permettant ainsi de pérenniser un emploi.

Le poste d'animateur de relais assistantes maternelles (F/H), N° 321097, devient un poste d'animateur de relais petite enfance (F/H), passant de la catégorie B à A, dans le cadre d'emploi des éducateurs de jeunes enfants.

Annexe à la délibération

Au sein de la Petite-Enfance, au pôle remplacement, les postes d'auxiliaires de puériculture passent d'un temps non complet à un temps complet, les postes concernés sont les suivants : 321016, 321017, 321018, 321019, 321020.

De plus, les postes d'auxiliaires de puéricultures, N°321366 et 321365, respectivement à Richemont et Ménimur, passent d'un 80% à un 100%.

→ Total Pôle Animation et Education 3,55 ETP

Pôle Technique :

Suite à la réorganisation de la Direction de la Logistique et plus précisément du service entretien ménager, il y a lieu de modifier les intitulés de postes ainsi que les affectations de agents constituant ce nouveau service, l'ensemble de ces modifications sont recensées dans le tableau en annexe.

Direction de la Logistique des Espaces Publics :

Suite au bordereau présenté, ci-après, il y a lieu de modifier les postes suivants :

Dans le cadre du départ en retraite du directeur des espaces verts (F/H) (N° 543097) en novembre prochain, ce poste est transformé en directeur adjoint en charge des espaces verts (F/H), toujours en catégorie A, dans la filière technique et le cadre d'emploi des ingénieurs.

De plus, le poste de responsable maintenance des espaces verts et espaces naturels (F/H) (N° 543100) est supprimé, pour permettre la création du poste de chargé de mission et paysage (F/H), dans le cadre d'emploi des ingénieurs, dans la filière technique.

L'intitulé de poste de responsable des secteurs espaces verts et naturels - Adjoint du chef de service (F/H) (N°543098) est modifié en responsable maintenance des espaces verts et des espaces naturels (F/H), ouvert aux cadres d'emploi de techniciens et ingénieurs.

SOLDE : 5,55 ETP